



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 22 puis 23 (à compter de la délibération n°2024/1/2)

NOMBRE DE VOTANTS : 24 puis 25 (à compter de la délibération n°2024/1/2)

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 Mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 15 Mars 2024, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – CELAN — CHIBRAC - GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO – QUINTANO – QUISSOLLE – RECORS - ZGAINSKI

Mesdames – BETTON - BINET - BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU – ETCHEVERS - HANRAS — REMIGI — SILVESTRE (à partir de la délibération n°2024/1/2) – SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU
Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame MOREIRA à Monsieur ZGAINSKI
Madame PENARD à Madame ETCHEVERS

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BOUTER est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame BOUTER qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 20 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024 - DÉLIBÉRATION N° 2024/1/2
Réf : 7.1.1

OBJET : ORIENTATIONS GENERALES POUR LE BUDGET PRIMITIF ET LES BUDGETS ANNEXES 2024 – RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES – RAPPORT SUR L’EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES – AUTORISATION

Monsieur le Président expose,

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe, est venue modifier l’article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, CGCT. Ce dernier, complété par l’article D 2312-3, prévoit désormais que le Président de l’Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) présente au Conseil Communautaire, dans un délai de deux mois précédant l’examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

De plus, la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit de nouvelles règles en la matière.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de l’Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour son projet de budget primitif 2024 et ses budgets annexes sont précisément définies dans le rapport présenté en annexe, lequel constitue le support du Débat d’Orientations Budgétaires 2024 de la Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde.

Ce rapport contient également les informations sur l’égalité entre les femmes et les hommes.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 23 voix POUR et 2 CONTRE (Monsieur ZGAINSKI et son mandant)

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le rapport de présentation des Orientations Budgétaires de la Communauté de Communes pour 2024 annexé à la présente
 - **Prend acte** de la tenue du Débat d’Orientations Budgétaires relatif à l’exercice 2024 au regard du rapport d’orientations budgétaires annexé à la présente délibération,
 - **Prend acte** des informations relatives à l’égalité entre les hommes et les femmes,
 - **Prend acte** des informations relatives à la mutualisation des services,
 - **Charge** le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRÉSIDENT – Pierre DUCOUT

LA SECRETAIRE DE SEANCE,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 26/03/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 26/03/2024

Informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l’Etat et de sa publication.

Préambule

Synthèse des nouvelles orientations budgétaires communautaires :

Les orientations budgétaires et les priorités de la communauté de communes en 2024 sont les suivantes :

- aboutissement des études structurantes : PCAET, PLH, Plan de mobilité simplifié
- renforcement du soutien aux communes dans le cadre des fonds de concours
- poursuite des éco-investissements : extension de la déchetterie, préfiguration des recycleries, pistes cyclables et hub de mobilité

La loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, impose la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour les collectivités locales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il s'agit d'un élément du cycle budgétaire annuel et d'une formalité substantielle permettant de rendre compte de la gestion de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) retranscrite à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, CGCT.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » renforce l'information qui doit être donnée aux conseillers communautaires et modifie l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser le contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires. Pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport doit comporter les engagements pluriannuels envisagés ainsi que des informations sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants, qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport comporte, également, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La loi NOTRe précise également que :

- le rapport doit présenter les dépenses induites par la gestion des ressources humaines,
- les orientations doivent désormais faire l'objet d'une communication et d'une publication,
- la présentation de ce rapport doit donner lieu à débat et à une délibération spécifique.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018 dispose : « A l'occasion du DOB, chaque collectivité présente ses objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin annuel de financement annuel (...) »

Préalable obligatoire au vote du budget primitif, le rapport sur les orientations permet ainsi :

- d'exposer la situation économique et financière telle qu'elle résulte de la Loi de Finances
- de communiquer les tendances concernant l'évolution des principaux postes budgétaires,
- de présenter les orientations stratégiques de la communauté de communes, notamment en matière de dépenses de fonctionnement et de programmation pluriannuelle des investissements

I. Contexte général : situation économique et sociale

A. Au niveau mondial :

Le contexte économique et social mondial en 2024 est caractérisé par une croissance modérée, une inflation décroissante et des défis persistants liés au développement durable, à la dette et aux inégalités. La croissance mondiale est projetée entre 2,9 et 3,1% en 2024, une légère amélioration par rapport aux prévisions précédentes, grâce à une résilience inattendue dans des économies clés et le soutien fiscal en Chine. Toutefois, cette croissance reste en deçà de la moyenne historique, influencée par des taux d'intérêt élevés des banques centrales, le retrait du soutien fiscal dans un contexte de dette élevée et une faible croissance de la productivité sous-jacente.

La situation économique mondiale fait face à des crises multiples. Bien que la croissance économique globale ait dépassé les attentes en 2023, des tensions géopolitiques et des événements climatiques extrêmes ajoutent des risques et vulnérabilités sous-jacents.

L'inflation mondiale devrait continuer à baisser, passant de 5,7% estimée en 2023 à 3,9% en 2024. Cependant, la pression des prix reste élevée dans de nombreux pays, et toute escalade supplémentaire des conflits géopolitiques pourrait entraîner de nouvelles augmentations de l'inflation.

B. Zone Euro :

La zone Euro est marquée par une reprise modeste, avec des défis significatifs liés à l'inflation, à la croissance et à la politique monétaire. Après avoir été impactée par des chocs majeurs notamment la guerre en Ukraine, l'économie de la zone euro montre des signes de ralentissement significatif de la croissance économique, suivis d'une reprise anticipée. La croissance du PIB de la zone euro devrait passer de 0,9 % en 2023 à 1,5 % en 2024 et 1,6 % en 2025.

La Banque de France souligne la transformation du contexte macroéconomique, caractérisé par une accélération notable de l'inflation, laquelle n'avait pas été observée depuis les années 1980.

Cette situation impose une modification de l'orientation de la politique monétaire pour combattre le risque d'une inflation trop élevée sur une trop longue période. L'économie de la zone euro a dû s'adapter à ces nouveaux défis géopolitiques, socioéconomiques et financiers, montrant toutefois une résilience améliorée grâce à une intégration financière européenne plus poussée et une capacité adaptative face aux nouvelles circonstances.

Selon Eurostat, au quatrième trimestre de 2023, le PIB de la zone euro est resté stable par rapport au trimestre précédent, et le taux de chômage a légèrement diminué, passant de 6,5 % en décembre 2023 à 6,4 % en janvier 2024. L'inflation annuelle dans la zone euro est prévue à 2,6 % en février 2024, en baisse par rapport à 2,8 % en janvier.

L'OCDE dans son rapport intermédiaire de mars 2023 indique une reprise fragile au niveau mondial, avec la croissance mondiale restant inférieure à son niveau tendanciel en 2023 et 2024. Pour la zone euro, la croissance devrait remonter à 1,5 % en 2024, avec l'effet des prix élevés de l'énergie diminuant progressivement. Néanmoins, l'inflation globale devrait diminuer, mais l'inflation sous-jacente reste élevée, posant des défis pour

la politique monétaire qui devra rester restrictive pour assurer une réduction durable des tensions inflationnistes.

En résumé, bien que la zone euro fasse face à des défis majeurs en termes d'inflation et de croissance économique, les perspectives pour 2024 montrent des signes de reprise, soutenues par des politiques monétaires et budgétaires ciblées. La stabilité financière reste un pilier crucial, avec une attention particulière portée à la politique monétaire pour contrôler l'inflation.

C. France :

L'année 2024 devrait être marquée par une reprise économique prudente, avec des défis majeurs liés à l'inflation, au pouvoir d'achat et à la croissance. Les projections indiquent une croissance modeste avec une amélioration graduelle du pouvoir d'achat des ménages et une inflation qui devrait rester supérieure aux objectifs des banques centrales jusqu'au second semestre de 2024.

Le pouvoir d'achat des ménages devrait connaître une légère amélioration, grâce à des prix plus modérés et un ajustement des salaires face à l'inflation. L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) suggère que le revenu réel des ménages en 2024 pourrait être supérieur de 2,5% à son niveau de 2019, bien que ce chiffre masque d'importantes inégalités.

La consommation des ménages devrait reprendre un peu de vigueur, avec une progression prévue de 0,6% au premier trimestre 2024, puis de +0,4% au deuxième trimestre, soutenant ainsi l'économie.

La situation de l'emploi en France à la fin de 2023 et les perspectives pour 2024 montrent des signes de stabilisation après une période de forte croissance des emplois salariés, marquée notamment par un accroissement dans le secteur tertiaire marchand. Cependant, le rythme de création d'emplois a légèrement ralenti, et certains secteurs, comme le commerce de détail, ont connu des baisses d'emploi en raison de l'inflation et de la montée de l'e-commerce.

Le gouvernement français a présenté un budget pour 2024 axé sur la protection contre l'inflation, le renforcement de la transition écologique et l'éducation.

Outre le plan d'économie de 16 milliards d'euros prévu dans la loi de finances pour 2024, le Ministre de l'Économie a annoncé, en février dernier, un plan d'économie de 10 milliards d'euros supplémentaires ainsi qu'une révision à la baisse des prévisions de croissance passant de 1,4 % initialement prévu à 1%.

Dans l'ensemble, la France se prépare à un environnement économique et social de 2024 caractérisé par une reprise économique progressive, avec des efforts ciblés pour soutenir le pouvoir d'achat et stimuler la croissance, tout en faisant face aux défis persistants liés au taux d'endettement et à l'inflation.

D. En Nouvelle-Aquitaine :

La Nouvelle Aquitaine reste un territoire dynamique, attractif, créateur d'activités et d'emplois.

En 2023, l'économie régionale connaît un ralentissement dû notamment aux tensions géopolitiques, à l'inflation et à la baisse de la consommation qui en découle. Cependant, il existe de nettes disparités selon les filières.

Au global, l'activité dans l'industrie et les services marchands reste en croissance sur 2023. Le chiffre d'affaires de l'industrie régionale augmente un peu, l'augmentation des coûts ayant provoqué une hausse des prix. Les services marchands résistent mais les évolutions sont contrastées, la consommation des ménages étant impactée par l'inflation. Dans la construction, la croissance est plus limitée et la réévaluation des facturations masque la réduction de l'activité.

Dans le détail, la production industrielle est en repli excepté dans le secteur des équipements électriques et électroniques et dans les matériels de transport avec notamment l'aéronautique/spatial grâce à la reprise du trafic aérien et au dynamisme des commandes. Ces secteurs ont bénéficié d'une bonne dynamique d'embauche en 2023 ainsi qu'une évolution soutenue de leurs investissements afin de développer leur capacité de production pour faire face à la hausse de la production.

Pour 2024, les perspectives sont positives dans ces secteurs, les chefs d'entreprises prévoient une accélération de l'activité via l'export et donc un renforcement des embauches.

L'industrie alimentaire et celle du papier/carton affichent tant dans leurs chiffres d'affaires que dans l'emploi et les investissements, une tendance à la baisse en 2023. Pour 2024, l'industrie alimentaire devrait rebondir.

Les industriels prévoient de multiplier en 2024 leur programme d'investissement déjà engagés dans la transition énergétique et la transition numérique afin de gagner en autonomie et réduire les dépenses énergétiques. La modernisation de leurs moyens de production sera également privilégiée.

Les chefs d'entreprises prévoient une amélioration de leur marge en 2024, après une année marquée par les tensions inflationnistes.

Dans le secteur des services marchands, l'hébergement et les activités spécialisées tel que l'ingénierie par exemple réalisent un bilan positif en 2023. Les emplois se renforcent mais les difficultés de recrutement persistent notamment dans le secteur de l'informatique. La rentabilité s'érode dans un contexte de hausse des charges et des coûts de l'énergie.

Pour 2024, les perspectives de chiffres d'affaires du secteur devraient se consolider et une évolution favorable est attendue dans l'hébergement, l'informatique et l'ingénierie notamment avec le développement de la digitalisation.

L'emploi devrait continuer à progresser au détriment des intérimaires mais au profit des emplois permanents.

Dans la construction, le ralentissement se confirme bien que les difficultés d'approvisionnement rencontrées après la Covid se soient estompées. L'activité des chantiers a été freinée par les difficultés de recrutement notamment sur les postes qualifiés et les conditions climatiques.

Les perspectives 2024 sont négatives avec une prévision de baisse de la construction et donc des emplois. Les travaux publics pourraient maintenir leur activité grâce notamment aux

marchés publics. Dans ce contexte, l'emploi devrait peu évoluer et le recours à l'intérim devrait se contracter.

Les carnets de commande devraient connaître une diminution de 25,6%.

E. Au niveau local :

Les entreprises du territoire maintiennent un bon niveau d'activités.

Tous les principaux secteurs d'activités sont représentés.

Parmi les entreprises les plus (re)connues dans leur secteur on peut citer notamment :

- les conserveries Henri Piquet et Alain Martin, Mondelez (biscuits « Lu »), Exinnov (extraction végétale), Vitagermine (alimentation bio) **dans l'alimentaire** ;
- Stryker Spine (implants et prothèses articulaires), Lectra (industrie textile), VDLV (liquides pour cigarettes électroniques), ELSIL (programmation composants électroniques), Aéronefs Services (aéronautique), Cartolux (suremballages en carton), Polyprocess (transformation des résines polyester et vinylester) **dans l'industrie et les technologies** ;
- Jussieu Secours (transport médical), Maincare (logiciels santé), Boiron **dans la santé et le médical** ;
- La PIC de La Poste, C-Logistics (Cdiscount), Lidl, Décathlon, XPO et DHL (Carrefour), Sonepar, Rexel, SCASO (Leclerc), Mondial Relay, Koba, Transports Guyamier (Lacassagne) **dans le transport et la logistique** ;
- Chéops Technology, Géosat, Cap Ingélec **dans le numérique et l'ingénierie** ;
- Alliance Forêts Bois, Saga Végétal, Planète Végétal, Lebourg, Domaine de Pot-au-Pin, Allix et SCA de l'Ombrière **dans l'agriculture et la sylviculture** ;
- Sider, Agri33, Art Bois UMB, PEAB (Stellantis), Sucre d'Aquitaine **dans le commerce et le négoce** ;
- Groupe DL, Unikalo, Renaulac, Point P / BMSO, CSI by SOPREMA **dans le bâtiment**.

Au niveau des zones d'activités, la finalisation de la commercialisation du P.A du Courneau II est en cours avec la vente du dernier lot sur lequel trois entreprises vont s'installer dans le courant de l'année.

Plusieurs entreprises ont également d'ores et déjà fait connaître leur intérêt pour l'acquisition d'un terrain sur l'extension de la ZA de Pot au Pin.

Au dernier recensement, la CDC comptabilise 75,9% d'actifs sur son territoire dont 70% ayant un emploi. Le taux de chômage est de 5,9% et touche en majorité les 15-24 ans. Les actifs représentent principalement 3 catégories socioprofessionnelles : les professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles supérieures, employés/ouvriers. Le secteur d'activités principal est le commerce, transports et services divers puis l'industrie et en troisième position, l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Le nombre d'emplois sur le territoire de la CDC est de 19 160 et 13 932 actifs ayant un emploi résident sur le territoire. 21,6% travaillent dans leur commune de résidence et 78,4% dans une commune autre que leur commune de résidence.

II. La Loi de finances 2024 :

La loi de finances pour 2024 a été promulguée le 29 décembre 2023 et publiée au Journal officiel le 30 décembre 2023. Elle se basait sur une hypothèse de croissance optimiste de 1,4% qui a depuis été révisée et abaissée à 1%. Le décret n°2024-124 du 21 février 2024 annule 10 milliards d'euros de dépenses prévues dans la loi de finances. Les annulations de crédits les plus importantes concernent les missions : écologie développement et mobilités durables, travail et emploi, recherche et enseignement supérieur, enseignement scolaire, aide publique au développement, cohésion des territoires.

Le projet initial prévoyait dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, promulguée le 18 décembre 2023, un retour du déficit public français sous le seuil de 3% du PIB à l'horizon 2027. L'effort de réduction de la dette publique serait pris en charge pour plus de la moitié par l'Etat avec une contribution des collectivités territoriales à hauteur de 19%. Les collectivités territoriales doivent suivre une trajectoire annuelle de progression des dépenses réelles de fonctionnement égale à l'inflation moins 0,5%, sans incitation ou sanction.

II-1 Les concours financiers versés par l'Etat

L'abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

- La dotation globale de fonctionnement s'élève en 2024 à 27,245 milliards d'euros. Son montant augmente de 320 millions d'euros pour abonder les dotations de péréquation DSR (dotation de solidarité rurale), DSU (dotation de solidarité urbaine) et un tiers de la croissance de la dotation d'intercommunalité (soit 30 millions d'euros)

L'effet des hausses de population sur les dotations sera financé par l'écêtement de la dotation forfaitaire des communes et par une réduction uniforme de la dotation de compensation de la part salaires (DCPS) des EPCI.

La communauté de communes Jalle Eau Bourde ne perçoit plus qu'une dotation de compensation de la part salaires (DCPS) dont le montant 2024 sera en légère diminution par rapport à 2023.

Dotation de compensation 2023	Estimation dotation 2024
2 361 275 €	2 300 000 €

Le soutien à l'investissement local

- Les crédits du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) augmenteront de 250 millions d'euros du fait du retour des aménagements de terrains (plantations, terrassements) dans les dépenses éligibles.
- Le Fonds Vert est porté à 2,5 milliards d'euros avec 1,1 milliards d'euros de crédits de paiement en 2024.
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) se maintient à 570 millions d'euros avec un seuil de 30% des projets devant avoir un caractère environnemental
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) se maintient à près d'1 milliard d'euros avec un seuil de 25% des projets devant avoir un caractère environnemental.

Les autres mesures de soutien

- Maintien de la majoration à 100 millions d'€ de la dotation titres sécurisés (DTS). La dotation titres sécurisés se compose notamment d'une part forfaitaire (9 000 € par station) et d'une part variable (au-delà de 1 875 demandes).
- Le dispositif « amortisseur électricité » est reconduit pour toutes les collectivités mais avec des conditions moins favorables : prise en charge de 75% du surcoût de la part énergie au-delà du seuil de 250 € / MWh

II-2 Les mesures concernant la fiscalité locale

- Le coefficient forfaitaire mesurant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre 2022 et novembre 2023 est de 1,039. Les valeurs locatives cadastrales seront revalorisées de 3,9% (taxe foncière excepté locaux professionnels, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et taxe d'habitation sur les résidences secondaires). Pour mémoire, l'inflation moyenne s'est établie à 4,9% en 2023.
- Nouveau report à 2026 de la première actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels qui devait intervenir en 2023. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme des valeurs locatives en 2017, l'administration fiscale met à jour les tarifs au mètre carré au vu des marchés locatifs.
- Les critères d'accès aux exonérations de taxe foncière en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des logements neuf et anciens ont été assouplis. Ce dispositif reste facultatif sur délibération.
- La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) aura finalement lieu en 2027 au lieu de 2024. Ce report n'affecte pas les collectivités qui perçoivent déjà une fraction de TVA en compensation depuis 2023.

II-3 Péréquation horizontale et diverses mesures

- Révision des modalités de répartition dérogatoire du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Jusqu'à présent les EPCI souhaitant déroger à la répartition de droit commun du FPIC devait délibérer chaque année. Désormais, la délibération de répartition dérogatoire pourra s'appliquer sans limite de durée, sauf si l'EPCI ou au moins une commune le demande par délibération ou en cas de modification de périmètre de l'EPCI. Chaque année la répartition devra rester proportionnelle à celle de la première année de dérogation.
- Le compte financier unique (CFU) consiste en l'intégration dans le compte administratif d'éléments bilantiels issus du compte de gestion du Comptable public. La loi de Finances prévoit sa généralisation à toutes les collectivités au plus tard en 2026.
- Budget vert : le compte administratif des collectivités de plus de 3 500 habitants devra comprendre à compter de 2024 une annexe intitulé « impact du budget pour la transition écologique » présentant l'impact du des dépenses d'investissement sur la transition écologique.
- Identification facultative de la dette verte : les communes de plus de 3 500 habitants auront la possibilité de présenter une annexe au compte administratif présentant le montant de la dette consacrée aux dépenses d'investissement en lien avec la transition écologique.

III. Les éléments financiers résultant du Compte Administratif 2023 :

Section de Fonctionnement

L'exercice budgétaire 2023 se termine par un résultat de fonctionnement positif d'environ 2 554 787,03 € (auquel il faut ajouter un résultat reporté 2022 de 9 983 182,19 €).

L'année 2023 a été marquée par une bonne réalisation des recettes de fonctionnement de 107% avec notamment au chapitre 70 (produits des services) un fort dynamisme du produit de la revente des matériaux issues des déchèteries communautaires, au chapitre 73 (impôts et taxes) des rôles supplémentaires de la fiscalité locale à hauteur de 282 692 € et une fraction de TVA compensant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE supérieure aux prévisions de 995 000 €, au chapitre 74 (subventions et participations), une dotation de compensation des EPCI supérieure à la prévision de 161 275 euros, au chapitre 75 (produits de gestion courante) le retour, non budgété, de l'excédent de la zone de Jarry à hauteur de 509 810 €.

Parmi les dépenses de fonctionnement, on peut citer le prélèvement de 160 758 € de l'Etat sur les recettes fiscales au titre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CFRP), du fait de la disparition de la dotation d'intercommunalité suite aux contributions des années 2014 et 2015 a été opéré en 2023.

Le prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) s'est élevé à 1 438 614 €, égal à la répartition dérogatoire libre votée lors du conseil du 5 juillet 2023.

Une dotation de solidarité de 4 509 800 € a pu être versée aux communes membres.

Les charges de personnel (1 035 724,45 €) retracent la mise en œuvre en année pleine du nouveau régime indemnitaire et la hausse de 1,5% du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2023 et les écritures des frais de personnel mis à disposition par la commune de Saint Jean d'Illac pour les années 2022 et 2023.

Les recettes

Chapitres	Prévisions	Réalisations
013 Atténuation de charges	500,00 €	0,00 €
70 Produits des services	392 894,81 €	455 895,56 €
73 Impôts et taxes	23 493 834,00 €	24 806 755,00 €
74 Dotations et participations	5 799 604,00 €	6 137 149,02 €
75 Autres produits de gestion courante	103 085,00 €	616 589,70 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €	5 995,31 €
<i>Sous-total</i>	29 789 917,81 €	32 022 384,59 €
042 Opérations d'ordre		
002 Résultat de fonctionnement reporté	9 893 182,19 €	9 893 182,19 €
Total	39 683 100,00 €	41 915 566,78 €

Les dépenses

Chapitres	Prévisions	Réalisations
011 Charges à caractère général	7 328 420,00 €	6 595 768,93 €
012 Charges de personnel	1 246 750,00 €	1 035 724,45 €
014 Atténuations de produits	21 090 198,00 €	20 460 640,42 €
65 Autres charges de gestion courante	1 355 900,00 €	1 076 763,19 €
66 Charges financières	20 682,00 €	18 425,63 €
67 Charges exceptionnelles	24 000,00 €	19 982,30 €
68 Dotation aux provisions	2 300,00	2 222,45
023 Virement à la section d'investissement	8 345 000,00 €	0 €
042 Opérations d'ordre (dont amortissements)	269 850,00 €	258 070,19 €
Total	39 683 100,00 €	29 467 597,56 €

Section d'investissement

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt sur le budget principal en 2023.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 105 520 €.

Une participation de 10 000 € a été versée pour le programme de logements Le Clos d'Ignatia à Cestas.

Un terrain a été acquis à Canéjan pour l'extension de la zone de la Briqueterie pour 276 224 €. Il devra être rétrocédé au budget annexe selon la délibération votée.

Un poste informatique a été acquis afin de doter le chargé de mission « biodéchets » ayant rejoint les services Déchets en septembre 2023.

Du mobilier de bureau a été acheté afin d'équiper les agents du service Déchets et le technicien rivière pour 4 800 €

Afin de compléter la dotation initiale des 3 communes membres, des bacs de collecte ont été acquis ainsi qu'un container maritime de récupération des déchets ménagers spéciaux (DMS) pour la déchèterie pour un total de 71 486 €.

Des travaux de pistes cyclables ont été financés à hauteur de 424 160 € avenue de Guitayne à Canéjan et avenue Saint Jacques de Compostelle à Cestas.

Une avance de trésorerie de 30 000 € a été versée à l'association Plie des Sources.

Les recettes

Chapitres	Prévisions	Réalisations
10 Dotations fonds divers réserves	20 000,71 €	87 178,97€
13 Subventions d'investissement	100 750,00 €	41 296,17 €
16 Emprunts et dettes assimilées		424,00 €
27 Immobilisations financières		
021 Virement section de fonctionnement	8 345 000,00 €	
040 Opérations d'ordre (amortissements)	269 850,00 €	258 070,19 €
041 Opérations patrimoniales	20 000,00 €	
Sous-total	8 755 600,71 €	386 969,33 €
001 Résultat d'investissement reporté	846 124,29 €	846 124,29 €
Total	9 601 725,00 €	1 233 093,62 €

Les dépenses

Chapitres	Prévisions	Réalisations	Reports
16 Emprunts	110 000,00 €	106 929,05 €	
20 Immobilisations incorporelles	49 200,00 €	0,00 €	
204 Subventions d'équipement versées	1 838 000,00 €	10 000,00 €	1 052 559,00 €
21 Immobilisations corporelles	947 724,00 €	369 041,82 €	
23 Immobilisations en cours	2 750 000,00 €	424 160,88 €	
27 Immobilisations financières	3 886 801,00 €	30 000,00 €	
041 Opérations patrimoniales	20 000,00 €		
Total	9 601 725,00 €	940 131,75 €	1 052 559,00

IV. La politique des ressources humaines

L'analyse ci-dessous est basée sur l'intégralité des dépenses de personnel de la Communauté de Communes et ne se limite pas au chapitre 012.

A/ Bilan de l'évolution des effectifs et de la masse salariale depuis 2019

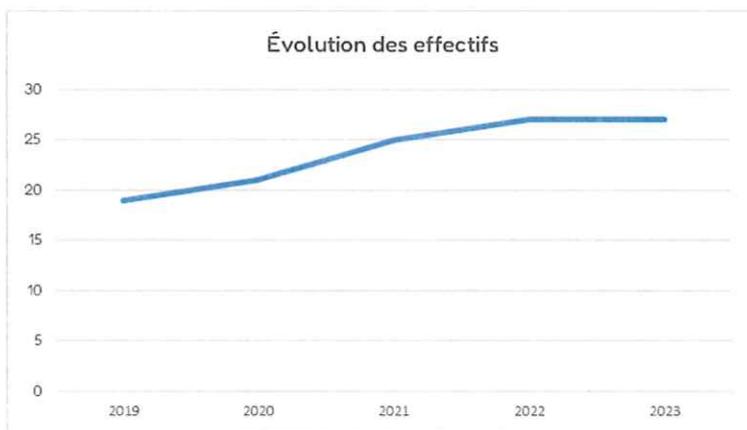
Les effectifs

L'évolution des effectifs de la Communauté de Communes sur les emplois permanents

Evolution des effectifs	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Emplois permanents	19 dont 2 contractuels	21 dont 7 contractuels	25 dont 6 contractuels	27 dont 7 contractuels	27 dont 7 contractuels
Emplois non permanents	0	0	0	0	0

La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde emploie aujourd'hui 26 personnes sur emplois permanents. La majorité est représentée par des fonctionnaires titulaires ou stagiaires, soit 20 agents. On comptabilise aussi 6 contractuels. S'ajoute à ce total 1 emploi spécifique (en contrat de projet sur le volet gestion des déchets).

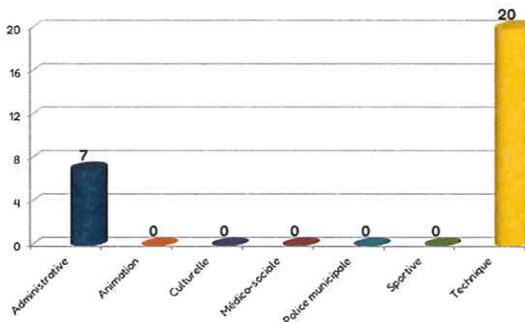
Les effectifs sont stables. Une évolution à la hausse est à prévoir en 2024 du fait du transfert prévu des personnels encore affectés au service transports de la Commune de Cestas, soit 7 agents titulaires. De nouvelles missions confiées à la Collectivité auront aussi un impact (voir évolution de la masse salariale).



Parmi les mouvements de l'année, on note 8 arrivées et 3 départs, pour un turnover de 20,4% qui concernent principalement le métier de Conducteur-receveur. Les arrivées se partagent équitablement entre contrat et mise en stage. Les départs sont des démissions d'emploi contractuel ou des fins de contrat.

Répartition par filières

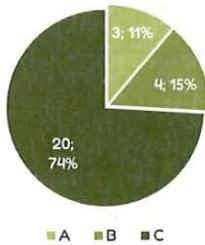
Administrative	7	25.9%
Animation	0	0%
Culturelle	0	0%
Médico-sociale	0	0%
Police municipale	0	0%
Sportive	0	0%
Technique	20	74.1%



Deux des filières territoriales seulement sont représentées en lien avec les compétences prises par la CCJEB.

La filière technique emploie les $\frac{3}{4}$ des personnels. Elle se répartit sur deux des trois secteurs d'activités de la CCJEB ; la gestion des déchets et le service des transports. On retrouve les postes administratifs sur les missions d'encadrement, de gestion financière et administrative, ainsi que sur le secteur du développement économique et de l'emploi.

Répartition par catégorie

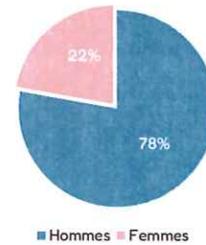


Âge et ancienneté moyens

Âge
43 ans 8 mois 12 jours

Ancienneté
6 ans 4 mois 24 jours

Répartition par genre

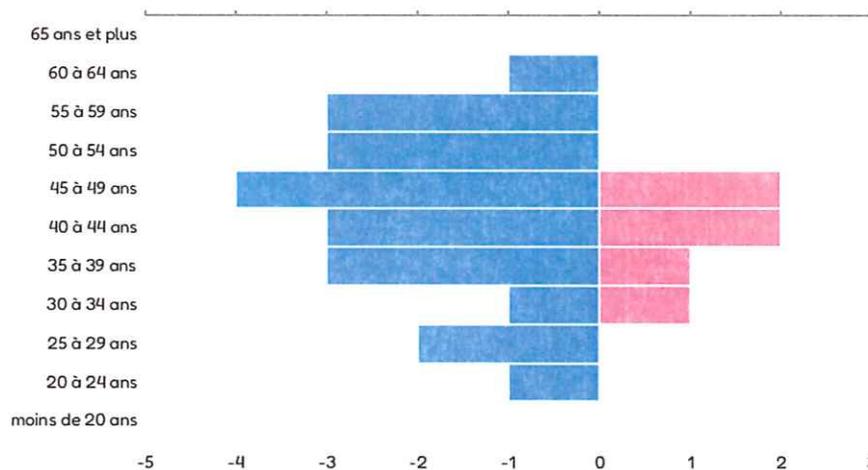


S'agissant de la répartition par catégorie hiérarchique, la CCJEB compte les trois quarts de ses agents en catégorie C. Les postes d'expertise et d'encadrement (catégorie A et B) représentent un peu plus de 7% des effectifs actuels.

L'âge moyen des agents est nettement en dessous de la moyenne de la Fonction Publique Territoriale. L'ancienneté moyenne des effectifs est également basse. La création relativement récente de la collectivité est la principale explication.

S'agissant de la répartition par genre, près de 80% des effectifs sont masculins, en lien avec les activités techniques évoquées ci-dessus, celles-ci étant encore majoritairement occupées par des hommes dans les collectivités.

Pyramide des âges

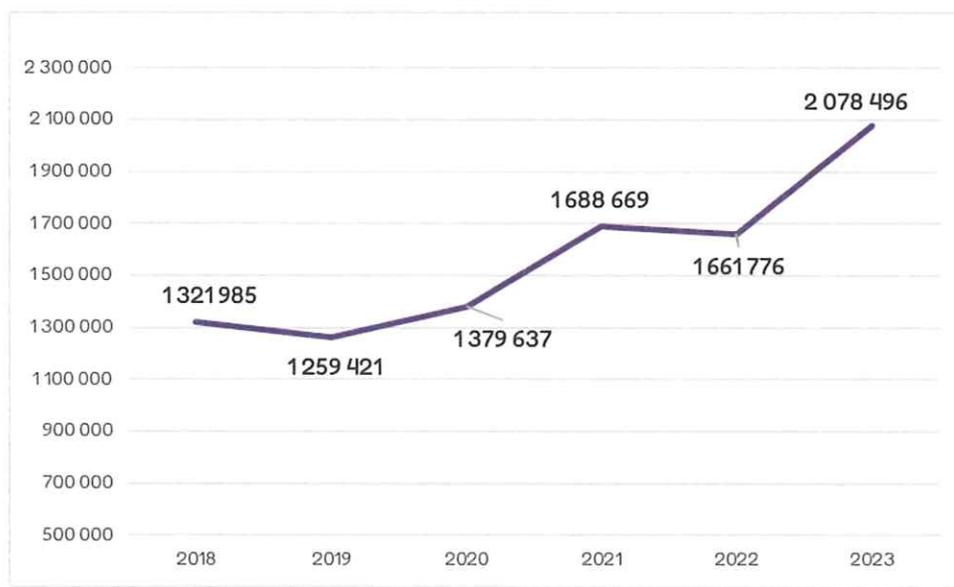


Promotions 2023

Avancement de grade	1	Promotions internes	1
---------------------	---	---------------------	---

Compte tenu de l'effectif de la CCJEB et des conditions statutaires relatives aux différentes promotions, le nombre de promotions reste mesuré. Pour autant, il n'y avait pu avoir de promotions en 2022 et une seule avait été prononcée en 2021.

Évolution de la masse salariale en €



Le salaire brut moyen est 2.483 euros bruts au 31/12/2023.

Composantes des rémunérations 2023

Nature	Montant
RÉMUNERATION PRINCIPALE INDICIAIRE dont budget annexe	583.342 € 362.902 €
RÉMUNERATION NBI ET SFT dont budget annexe	9.174 € 3.784 €
INDEMNITÉS DIVERSES (RÉGIME INDEMNITAIRE) dont budget annexe	174.738 € 98.085 €
AUTRES RÉMUNÉRATIONS (Non titulaires)	138.238 €
INDEMNITÉS ELUS dont charges	120.825 € 21.326 €
CHARGES dont budget annexe	1.037.219 € 449.334 €
TOTAL dont budget annexe	2.078.496 € 921.946 €

Les avantages en nature

Comme les années précédentes, aucun avantage en nature n'est accordé aux agents de la communauté de communes relatif à des logements de fonction ou à l'attribution de véhicules pour nécessité absolue de service.

La participation employeur

La participation employeur au contrat de garantie maintien de salaire des agents représente **672 €** et concerne 5 agents.

La participation employeur aux contrats labélisés complémentaire santé des agents représente **1.080 €** pour 6 bénéficiaires.

En 2023, la participation aux frais de repas des agents au sein de la restauration de la commune de Cestas était de 1,24 € par repas, pour un reste à charge de l'agent de 2 €. Les prestations repas s'élèvent à **914 €** (737 repas).

Les heures complémentaires et supplémentaires

Les heures complémentaires et supplémentaires ont été versées aux agents pour le travail effectué en remplacement de collègues absents ou de surcroît temporaire de travail.

Pour 2023, le montant des heures complémentaires et supplémentaires s'est élevé à **7 051 €**, soit 202 heures.

Ce montant était de 8.492 € en 2022, pour 385 heures.

La durée effective du temps de travail

Comme les années précédentes, le temps de travail des agents de la Communauté de Communes est basé sur 1607 heures.

En 2023, l'absentéisme à la CCJEB s'élève à seulement 3,5 %. On a enregistré 216 jours d'absences, (31 arrêts de travail et 14 agents arrêtés).

B/ Evolution des dépenses de personnel en 2024

La masse salariale, hors indemnités des élus (voir tableau de composition des rémunérations) représente aujourd'hui environ 905.492 euros. S'y ajoute les charges patronales pour un coût global annuel de 1.275.000 (réalisé 2023).

La proposition du BP 2024 prend en compte les évolutions suivantes dont les événements impactant la masse salariale de manière automatique, sans qu'il soit possible d'arbitrer entre les sommes correspondantes :

- l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents territoriaux, dès le 1^{er} janvier. Elle impacte aussi le supplément familial de traitement
- l'augmentation du taux patronal dé plafonné d'assurance vieillesse, de 0,12%. Elle concerne les agents contractuels soumis au régime Ircantec
- l'impact en année pleine de la revalorisation des bas salaires au 1^{er} juillet 2023 : IB 367 à 396.
- l'augmentation de la prise en charge des abonnements transports, de 50% à 75% au 1^{er} septembre 2023.

- la revalorisation des forfaits CET en 2024 : A de 135 à 150 euros, B de 90 à 100 euros et C de 75 à 83 €.
- le GVT lié à l'évolution des carrières
- l'effet Noria (balance entrants et sortants)

A cela s'ajoute différentes mesures prises en faveur des personnels :

- prime de pouvoir d'achat versée en janvier 2024, enveloppe d'environ 7.500 euros
- la report des mesures de CIA votée en 2023 d'un montant de 14 200 €
- une enveloppe complémentaire de CIA : 17.000 euros
- la mise en place du forfait de mobilité durable
- la hausse de la participation à la cotisation de mutuelle santé des agents

Puis des mesures liées à l'organisation des services (pris en compte dans l'effet noria évoqué ci-dessus) :

- transfert des agents du service transports de la Ville vers la CCJEB, soit 4 chauffeurs, 1 responsable d'exploitation et 2 assistantes administratives, tous en catégorie C à ce jour.
- création d'un poste de Référent Logement (catégorie A – cadre d'emplois des Assistants socio-éducatifs ou des Attachés)
- création d'un poste Directeur du Développement Economique et de l'Emploi (catégorie A – cadre d'emplois des Attachés)
- création d'un poste d'aide comptable (catégorie C – cadre d'emplois des adjoints administratifs)
- la mutualisation du poste de DGS avec la Ville de CESTAS, sur le dernier trimestre
- un recrutement de contractuel dans le cadre d'un surcroit temporaire d'activités pour la mise en place de la redevance spéciale pour les entreprises de Cestas et Canéjan (recensement des bacs existant et distribution des nouveaux bacs)

Récapitulatif

CCJEB - Prévision BP 2023	1 590 530	
CCJEB - Réalisé 2023	1 275 000	
Engagements 2023	21 700	1,70%
Prime Pouvoir d'Achat	7 500	0,59%
CIA 2023	14 200	1,11%
Surcoûts 2024	338 500	26,55%
Noria	295 000	23,14%
GVT	6 000	0,47%
5 points d'indice	15 000	1,18%
CIA 2024	17 000	1,33%
Augmentation Tx patronal assu vieillesse (0.12%)	500	0,04%
Augmentation titres de transport	500	0,04%
Forfait mobilité durable	1 500	0,12%

Augmentation forfaits CET	1 000	0,08%
Hausse participation mutuelle	2 000	0,16%

Ensemble	360 200	28,25%
Prévision BP 2024	1 635 200	

C/ Gestion des ressources humaines

Au-delà des chiffres, la gestion des ressources humaines mutualisée entre la Ville de Cestas, le CCAS et la CCJEB porte des objectifs précis participant à la qualité de vie au travail, intégrés dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la Collectivité :

- ⊙ Maîtriser la progression des effectifs en fonction des besoins des services et des contraintes budgétaires
 - ⊙ Anticiper et réduire le vieillissement des effectifs par le recrutement
 - ⊙ Renforcer l'encadrement A et l'encadrement intermédiaire B et homogénéiser les pratiques managériales au sein des services
 - ⊙ Fiabiliser la méthode de recrutement par une analyse approfondie des motivations, personnalités et comportement professionnels
 - ⊙ Construire un dispositif d'intégration des nouveaux arrivants et d'évaluation de cette intégration
 - ⊙ Renforcer le lien entre le plan de développement des compétences et les entretiens professionnels
- Conforter la mise en place d'un régime indemnitaire fondé à la fois sur les responsabilités liées au poste occupé et sur la manière de servir
- ⊙ Développer l'information et la communication interne
 - ⊙ Poursuivre l'amélioration des conditions de travaux et des locaux en lien avec l'élaboration et la mise à jour du Document Unique
 - ⊙ Continuer l'accompagnement social des agents via la subvention apportée au CGOS et par le biais des participations financières santé et prévoyance ainsi que celles liées aux événements familiaux
 - ⊙ Poursuivre la conduite d'un dialogue social de qualité
 - ⊙ Promouvoir l'égalité hommes femmes dans les différentes politiques RH menées (voir ci-dessous).

D/ La démarche d'évaluation des risques psycho-sociaux (RPS)

La phase 3 de la démarche est en cours. Sur la base du diagnostic effectué, il s'agit désormais d'élaborer le plan d'actions permettant de répondre aux problématiques identifiées dans le diagnostic.

Des axes prioritaires d'action ont été définis avec les organisations syndicales et il a été acté la méthode de travail à adopter sur chacune des thématiques prioritaires (groupes de travail animés par l'Apave, réunions internes, mobilisation de la strate managériale).

Les axes prioritaires de l'étude, toutes collectivités confondues, sont :

- Positionnement des Directeurs d'ALSH et clarification des missions des équipes

- Mesure de l'exposition au bruit
- Examen de la réalité de l'absentéisme dans le secteur scolaire
- La gestion des EPI
- Anticipation de l'organisation du travail dans les services techniques
- Amélioration des locaux
- Questionnement des cycles de travail et des horaires variables
- Accueil des publics difficiles
- Prévention de l'usure professionnelle
- Analyse des pratiques professionnelles par un accompagnement extérieur

E/ L'égalité Femmes/Hommes

La promotion de l'égalité femmes/hommes à Cestas ne doit pas se limiter à l'effectif de la CCJEB. La politique RH menée sur le sujet couvre les 3 collectivités de Cestas.

Les actions déjà menées sur le sujet, comme celles qui le seront dans le cadre des LDG, sont détaillées ainsi :

- Politique de recrutement non discriminatoire fondée sur la notion de compétence et de personnalité, dépassant les clichés liés au genre

- Sensibilisation des agents aux stéréotypes de genre et aux biais inconscients, notamment par le biais de formations.

- Veille RH sur les écarts salariaux entre les sexes et prise de mesure visant à les réduire si elles ne sont pas fondées sur les compétences et/ou les responsabilités assurées. Le régime indemnitaire IFSE, commun à tous les agents et à toutes les filières ou presque, est déjà attribué sur la base des missions accomplies, sans notion de genre. Les salaires relèvent de grilles nationales non discriminantes. Il faudra veiller à ce que les primes liées à la manière de servir soient bien attribuées sans discrimination.

- Poursuite de l'accompagnement à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Les nombreux cycles de travail adoptés par la collectivité permettent une première souplesse. Le télétravail ajoute aussi à cet équilibre.

- Accès équitable à la formation et au développement professionnel.

Les personnels féminins, notamment en catégorie C, sont de plus en plus incités à la formation. Le développement des formations proches du lieu d'emploi est également une priorité.

- Encouragement de la participation des femmes à tous les niveaux de l'organisation, y compris aux postes de direction.

C'est déjà le cas aujourd'hui sur les 3 collectivités, tant pour les postes de Direction que pour les postes de Chefs de service. Sur la vingtaine de postes en question, 9 sont assurés par des femmes. Pour la CCJEB, les postes de catégorie A sont occupés à part égale par les hommes et les femmes. En catégorie B, on observe la même égalité.

- Politique de prévention du harcèlement sexuel intégrée à la politique générale de prévention des risques et procédure de dénonciation du harcèlement protégeant les intérêts des femmes.

- Élaboration de plans de succession tenant compte de la diversité des talents et du potentiel de leadership des femmes.
- Collaboration avec des organisations externes pour partager les meilleures pratiques et participer à des initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes.

V. Les principales actions de la Communauté de Communes 2024 :

a/ Administration générale

Adoption du PCAET, le document est aujourd'hui en phase de finalisation et devrait pouvoir être adopté avant l'été.

Réalisation du plan intercommunal de sauvegarde en complément avec les plans communaux – 32 000 €

Accompagnement pour le transfert de la compétence eau et assainissement (au 1 janvier 2026) avec le choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage – 80 000 €. Une demande de financement est actuellement en cours d'instruction auprès de l'Agence de l'Eau.

Réalisation de gros entretiens sur le bâtiment du Courneau (reprise de l'étanchéité de la toiture et aménagement des locaux situés au-dessus du club sportif) – 400 000 €. Une étude sera engagée pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Installation du Conseil Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Renforcement des engagements financiers dans le cadre des fonds de concours aux trois communes.

b/ Développement économique et emploi

Structuration du service emploi et développement économique avec le recrutement d'un directeur et le recrutement d'un chargé de développement économique (en lien avec une vacance de poste et la fin de la mise à disposition d'un agent de la commune de Saint Jean d'Illac).

Poursuite des actions dans le cadre de la GPECT en lien avec le PLIE des Sources et la Communauté de Communes de Montesquieu. Les deux EPCI ont décidé de confier cette mission au PLIE des Sources.

Poursuite de petits travaux de confortation à la Pépinière – 15 000 €

Finalisation des études pour le transfert de la gestion du Parc de l'Entreprise et de l'Artisanat sur Saint Jean d'Illac.

c/ GEMAPI / Environnement :

Les procédures de transfert de la compétence pour l'entretien des fossés d'utilité publique sont finalisées en vue d'une communication aux services de l'Etat pour la réalisation d'une enquête publique.

Passation d'un marché public pour l'entretien de ces fossés – 100 000 €.

Mise en œuvre de la convention signée avec Bordeaux Métropole pour l'entretien de la Jalle. Signature d'un contrat avec Arcins Environnement pour des compléments d'entretien sur les berges de l'Eau Bourde.

Acquisition d'un tracteur forestier – 155 000 €.

d/ Aires d'accueil des gens du voyage :

Travaux d'entretien courant – 30 000 €.

Une part importante de cette somme sera consacrée au financement de la remise à niveau du logiciel de gestion de ces aires d'accueil qui présente aujourd'hui de nombreuses défaillances du fait de piratages répétés.

e/ Collecte et traitement des déchets

La CDC s'inscrit dans le projet de création d'une société publique locale (SPL) avec Bordeaux Métropole et les autres EPCI girondins pour la mise en place d'une structure commune de gestion des incinérateurs du territoire et la mise en place d'un prix unique de traitement des déchets à l'issue de la délégation de service public en cours.

Distribution massive de conteneurs pour les habitants du secteur dit de la MOUS à Saint Jean d'Illac en lien avec le travail mené par l'ADAV sur l'année 2023.

Mise en place de préfiguration des recycleries sur Canéjan et Saint Jean d'Illac en lien avec la structuration du porteur de projet. Des études sont en cours pour permettre l'aménagement de locaux existants sur les deux communes et le démarrage du projet avant une montée en puissance liée à la réalisation de locaux sur chacune des deux communes – 350 000 €

Extension de la déchetterie de Canéjan avec la mise en place de plateforme de collecte des déchets à plat (déchets verts et gravats) – 900 000 €.

Acquisition des terrains d'emprise nécessaire à l'extension de la déchetterie et de la recyclerie : 25 000 €.

Mise en place de la collecte en points d'apports volontaires pour les bio déchets et développement de sites de compostage partagés en pied d'immeuble – 22 000 €.

Actions de sensibilisation autour de la réduction des déchets et du compostage – 32 500 €.

Acquisition de bacs de collecte et de composteurs – 102 000 €.

Mise en place de la redevance spéciale sur Canéjan et Cestas.

Nous restons en attente des décisions d'attribution des subventions demandées dans le cadre du Fonds Vert.

f/ Actions dans le cadre de la maîtrise de l'énergie – 150 000 €

Comme les années précédentes, la Communauté de Communes a répondu à l'appel à projet pour le maintien de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique.

Finalisation des études pour la mise en place d'une aide à la rénovation énergétique des logements en complément de « Ma prime rénove » en lien avec le CREAQ. Elle nécessitera la conclusion d'une convention spécifique permettant d'assurer l'instruction technique des dossiers. Le suivi administratif sera assuré par un renfort sur le poste comptable pour le versement des aides aux administrés.

g/ Politique du logement et du cadre de vie

Le PLH ainsi que son volet logement devrait être adopté lors du Conseil Communautaire du mois d'avril.

Le suivi de la politique du logement et notamment le service d'instruction et d'information du demandeur prévu par la réglementation pourra être mis en place avec le recrutement d'un agent supplémentaire. Il sera chargé d'assurer des permanences au sein de chacune des communes.

Notre Communauté de Communes suit les travaux engagés par le 1^{er} Ministre concernant le rôle des communes et intercommunalités dans l'attribution des logements.

h/ Transport

La Communauté de Communes suit les travaux menés par Nouvelle Aquitaine Mobilités qui concerne deux lignes structurantes pour notre territoire. La ligne desservant le Nord Bassin passera par la Commune de Saint Jean d'Illac. Le tracé de la ligne dite de la « ceinture Sud » allant du Canton de La Brède à Bordeaux Métropole est en cours de finalisation. Il prévoit un arrêt sur la commune de Cestas au niveau de Bellevue et un autre sur la Commune de Canéjan au niveau de La House. Des études seront menées sur la commune de Canéjan en vue d'un éventuel recalibrage de certaines voies pour améliorer le passage des transports en commun et l'éventuelle modification du tracé de cette ligne pour desservir les zones d'activités de Marticot, du Courneau et de la Briqueterie.

Nouvelle Aquitaine Mobilités a prévu de mettre en place le versement mobilité additionnel. Dans ce cadre, le syndicat prévoit le déploiement de dispositifs d'accompagnement aux circulations douces. Des études sont en cours sur le territoire pour l'implantation d'abris vélos sécurisé sur plusieurs points stratégiques, à la gare de Gazinet notamment. Une étude est également en cours pour le déploiement de vélos partagés à assistance électrique dans le cadre des hubs de mobilité.

Le cahier des charges relatif à l'élaboration du Plan de mobilité simplifié est en cours de finalisation. Une demande de financement a été déposée auprès des services de l'Etat – 80 000 €. Un point spécifique et prioritaire concernera la desserte de la zone d'activités de Pot au Pin.

Acquisition d'un bus de 22 places – 150 000 €.

Etude pour l'extension de la ligne de transport de Saint Jean d'Illac en direction de Mérignac avec un renfort de la ligne 601 sur les heures creuses.

Finalisation du nouveau site internet des transports en lien avec la commune de Canéjan.

i/ Pistes cyclables et voiries communautaires – 1 120 000 €

Poursuite des travaux de la piste cyclable du Courneau et finalisation des études en lien avec le Département pour assurer la continuité vers Cestas – 180 000 €.

Première tranche de travaux sur la piste cyclable RD 106 à Saint Jean d'Illac – 600 000 €.

Piste cyclable Toctoucau – Pierroton : 230 000 €.

Reprise des couches de roulement sur les voiries communautaires : 190 000 €.

j/ Budgets annexes des zones d'activités – 740 000 €

La fin de l'étude 4 saisons sur la zone d'Illaguet devrait permettre d'engager les études préalables à la commercialisation des terrains (dépôt d'un permis d'aménager) – 80 000 €.

Achèvement des travaux sur la zone d'activités du Courneau en lien avec la commercialisation du dernier lot et reprise de la couche de roulement de l'avenue de Guitayne – 260 000 €.

Finalisation des études et complément d'aménagement de la voirie d'accès de Pot au Pin II – 400 000 €.

Plusieurs entreprises ont d'ores et déjà fait connaître leur intérêt pour l'acquisition d'un terrain dans cette zone logistique.

VI – Les moyens d'action

○ **Budget Principal**

- Section de fonctionnement : les principales recettes

- LA FISCALITE

Nous ne disposons pas encore de la notification des bases et produits prévisionnels des impositions suivantes :

	Bases 2023	Bases prévisionnelles 2024
Cotisation foncière des entreprises	20 262 696 €	nc €
	Produit 2023	Produit 2024
Cotisation Foncière des Entreprises	5 275 684 €	nc €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	1 160 008 €	nc €
Taxe forfaitaire sur les surfaces commerciales	327 105 €	nc €

Afin de compenser la perte de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), une fraction de TVA nationale a été versée en 2023 pour un montant de 6 101 585 €.

année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 *
Produit de CVAE	3 724 482	4 441 584	5 097 587	5 603 706	5 915 098	5 269 498	6 101 585

* Fraction de TVA nationale

Comme les années précédentes, la Communauté de Communes ne fera pas appel au levier de la fiscalité des ménages (hors réversion de la part départementale)

La fraction de TVA nationale compensant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'est élevée à 4 662 042 €.

* Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti (part intercommunale) : 1,41 %

Le maintien de ce taux est proposé.

* La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 11,05 % pour l'ensemble des communes

Les bases prévisionnelles de TEOM 2024 ne sont pas encore connues.

	Bases prévisionnelles 2023	Bases définitives 2023
CANEJAN	9 818 028 €	9 822 505 €
CESTAS	25 112 242 €	25 143 382 €
SAINT JEAN D'ILLAC	12 165 466 €	12 217 981 €

• LES DOTATIONS DE L'ETAT

Ces dotations ne faisant pas l'objet d'une actualisation, elles représentent une baisse significative en euros constants.

* la Dotation d'Intercommunalité

Nous ne percevons plus de dotation d'intercommunalité depuis 2016 en raison de la montée en charge de la contribution au redressement des comptes publics.

Pour rappel, la dotation s'élevait à 69 553 € en 2015 contre 232 664 € en 2014 (ayant subi une réduction de 52 936 € au titre de la contribution au redressement des finances publiques).

	2013	2014	2015	2016 à 2023
Montant Dotation d'Intercommunalité	299 796 €	232 664 €	69 553 €	Néant

* la Dotation de Compensation des EPCI

Elle correspond à l'ancienne compensation de la « part salaires » de la taxe professionnelle et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001. La compensation « part salaires » a subi un écrêtement uniforme depuis 2012, mais est resté quasi stable entre 2022 et 2023..

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant Dotation de compensation	2 713 012	2 637 625	2 582 547	2 523 249	2 477 116	2 428 331	2 375 064	2 361 275



* la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, DCRTP,

Le montant de la dotation de compensation pour l'année 2024 restera identique à 821 128 €.

* le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, FNGIR,

Le montant de la dotation du reversement pour l'année 2024 restera identique à 1 593 225 €.

- LES PRODUITS DE LA GESTION COURANTE

Les tarifs des aires d'accueil, actualisés en 2022, demeureront inchangés pour l'année 2024.

La tarification de la mise à disposition des composteurs a été ajustée pour tenir compte du nouveau marché et demeurera inchangée pour l'année 2024.

La redevance des déchets industriels et commerciaux devrait sensiblement progresser en raison de l'extension de la collecte aux zones d'activités de Canéjan et Cestas.

- Section de fonctionnement : les principales dépenses

- LA DETTE

En 2023, l'annuité de la dette sera de 120 692,35 € avec une charge d'intérêts de 12 052,70 €.

Pour mémoire, en 2023 elle était de 229 578,61 €.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Annuité globale	153 549	152 924	153 927	153 982	154 109	113 046	229 579	120 692
Dont remboursement du capital	133 383	135 540	139 337	142 490	145 766	104 714	213 544	104 714

L'encours de dette de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2024 est de 312 483,88 € soit un encours de 10 €/habitant

Un prêt a été renégocié avec la société Arkéa Crédit Mutuel afin de passer d'un index basé sur le taux du livret d'épargne populaire à un taux fixe de 3,56%, avec le paiement d'une commission de 3 350 €.

Capital initial	2 032 270 €
Capital restant dû au 01/01/2024	312 484 €
Annuité 2024	108 639 €
dont capital	106 520 €
dont intérêts	12 052 €
Capital restant dû au 31/12/2024	203 845 €

Selon le profil d'amortissement en cours, la dette sera éteinte en 2029. Avec les données de l'exercice 2023, la capacité de désendettement (ratio entre l'encours de la dette et l'épargne brute) serait d'un peu plus de 2 mois et demi.

Répartition de l'encours

L'encours de dette se répartit sur du taux fixe à 28% et du taux variable pour 72 % (adossés à des index variables comme l'Euribor 6 mois et 3 mois, taux à court terme de la zone euro, le livret A).

Répartition des prêteurs

La Communauté de Communes rembourse 4 contrats de prêts à 4 prêteurs

Etablissements prêteurs	Nombre de prêts	Encours au 1 ^{er} janvier 2024
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	1	37 461 €
Caisse des Dépôts et Consignations	1	26 224 €
Crédit Mutuel	1	86 667 €
Banque Postale	1	162 132 €

Structure de la dette

L'ensemble de l'encours de dette se situe dans la classe 1A selon la charte de bonne conduite dite « GISSLER ».

Actuellement, le taux d'intérêt moyen est de 4,35%

Il n'y a pas d'encours de dette sur le budget annexe Transport et les zones d'activités.

- Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, FPIC.

Le montant du prélèvement 2024 n'est pas encore connu.

Pour mémoire, le prélèvement du FPIC 2023 s'est élevé à 2 397 690 € pour la Communauté de Communes et les 3 Communes membres.

Une répartition dérogatoire a pu être appliquée en 2023.

La prise en charge de la Communauté de Communes s'est élevée à hauteur de 60% soit 1 438 614 € et le solde de 956 076 € a été versé par les Communes.

- Attribution de compensation

Le montant de l'attribution de compensation demeure inchangé.

Elle est fixée à :

- Commune de Cestas : 7 570 848,00 €
- Commune de Canéjan : 3 680 895,00 €
- Commune de Saint Jean d'Illac : 3 057 996,42 €

- Dotation de solidarité communautaire

Le versement d'une dotation de solidarité communautaire sera fixé après la connaissance précise des recettes fiscales, des dotations et du prélèvement du FPIC, avec un montant de base de 3 600 000 €.

- Prélèvements sur fiscalité contribution au titre du redressement des finances publiques

L'article 159 de la loi de finances pour 2018 pérennise le prélèvement sur les recettes fiscales pour les collectivités dont la dotation forfaitaire était insuffisante pour s'acquitter de la contribution au redressement des finances publiques. Le prélèvement au titre de l'année 2020 a été fait en janvier 2021 et celui au titre des années 2021 et 2022 a été fait en 2022.

Prélèvement sur fiscalité Article L 2334-7-3 du CGCT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	77 090 €	150 564 €	160 758	160 758	néant*	160 758	321 516	160 758

*prélevé en 2022.

- Section d'investissement :

En dépense, une enveloppe élargie de 1 500 000 € sera prévue pour le versement de fonds de concours aux communes dans le cadre du règlement de fonctionnement voté en 2022. Il n'est pas prévu de recourir à des emprunts nouveaux.

- Budgets Annexes

- Transports

Comme les années précédentes, le prix des services de transports sera ajusté en tenant compte des instructions de la Région. Une subvention du budget principal sera prévue pour équilibrer le budget des transports.

- Coopérations et mutualisations.

Les coopérations engagées avec la CDC Montesquieu seront maintenues en 2024. Elles s'articulent autour d'actions conjointes et notamment un poste partagé concernant l'emploi des fonds européens décentralisés.

L'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'EPCI à son organe délibérant ».

L'exploitation des services communs sera poursuivie pour :

- balayage des voiries entre Canéjan et Saint Jean d'Illac,
- billettique des spectacles communs à Canéjan et Cestas,

L'année 2024 devrait permettre la mise en place d'une direction générale commune entre la Communauté de Communes et la Commune de Cestas.

Un poste de chargé de communication, recruté par la Commune de Cestas sera également mis à la disposition de la CDC pour ses actions de communication.

Des réflexions pourront être engagées pour le renforcement des coopérations dans le domaine informatique entre les différentes communes et notre EPCI.

Le service mutualisé des transports sera clôturé avec le transfert des 7 agents de la Commune de Cestas vers l'EPCI.

Le Président – Pierre DUCOUT